

L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT 3



LES TEMPS FORTS 4



ÉLECTRICITÉ 8

- Données générales
- Contrôle de concession
- R2
- Article 8
- ZOOM chantier
- TCCFE



GAZ 16

- Données générales
- Contrôle de concession



ACHATS GROUPÉS 22

- Données générales
- Achats Groupés Electricité
- Achats Groupés Gaz



MDE 26

- CEE
- CEP



ENR 30

- Solaire photovoltaïque
- ZOOM Régie



ÉCOMOBILITÉ 36

- SEY MA BORNE



AMO 40

- AMO
- Diagnostic Amiante



SIG 42

- Le portail cartographique Syncom
- Les DT/DICT



Fonctionnement du SEY 44

- Le Bureau
- Le Comité
- Les Finances du SEY
- Ressources Humaines
- La communication



sey78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024
Octobre 2025

Rapport d'activité établi en application
de l'article L.5211.39 du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Espace « La Bonde » - 6, rue des Artisans

78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN

Tél. : 01 30 68 64 10

e-mail : accueil@sey78.fr

www.sey78.fr

Directeur de la publication :

Benoît PETITPREZ, Président du SEY

Rédaction : Denis KARM, Delphine CLAIRET,

Michèle GAVOIS-MAGE

Vinciane AUTHELET-CHAMPOL,

Nadège NAËRON, Aurélien MOREAU,

Paulo DOS RAMOS, Sibille ROUY, Khadidja M'Sir,

Stéphanie BARBOSA-RIBEIRO

Conception et réalisation :

Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie

78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51

Imprimé à 650 exemplaires.

ÉDITO



Laurent RICHARD
Président du SEY de 2014 à 2024
Maire de Maule



Benoît Petitprez
Nouveau Président du SEY

Chers adhérents, chers collègues,

L'année 2024 aura été profondément marquée par la disparition de Laurent RICHARD. Son absence est une grande perte pour notre syndicat, mais son engagement, sa vision et son dévouement continuent d'inspirer chacune de nos actions. C'est dans cet esprit que nous avons poursuivi le travail engagé à ses côtés, fidèles aux valeurs qu'il portait.

Dans ce contexte, l'inauguration de la centrale solaire photovoltaïque de Poissy le 15 novembre dernier a pris une dimension toute particulière. Ce projet, qu'il avait initié avec conviction, est aujourd'hui une réalisation structurante, emblématique de notre volonté de faire de la transition énergétique une réalité locale, concrète et ambitieuse.

L'année 2024 a été aussi celle d'un déploiement soutenu, à l'image de la mise en service de notre 250^{ème} borne de recharge électrique, inaugurée le 20 septembre. Ce cap n'est pas qu'un chiffre : il reflète une stratégie ambitieuse de soutien à la mobilité durable, construite avec et pour les territoires.

Parallèlement, nous avons également poursuivi nos actions en faveur de la Maitrise de la Demande en Energie, la gestion optimisée des achats d'énergie et l'exploration de nouvelles solutions comme les réseaux de chaleur et de froid. Grâce à l'implication de nos équipes, des élus et de nos partenaires, le SEY renforce sa position d'acteur clé, guidé par l'intérêt général et au service de ses communes adhérentes. Avec l'ensemble des vice-présidents et l'équipe du syndicat, je réaffirme notre volonté de poursuivre avec détermination notre engagement pour accélérer la transition énergétique et accompagner notre territoire vers un avenir plus sobre et durable.

Merci pour votre confiance et votre engagement.

Benoît PETITPREZ
Président



LES TEMPS FORTS 2024



Juin

39^{ème} Congrès FNCCR - Besançon

Cette 39^{ème} édition placée sous le signe de la transition écologique a été le rendez-vous incontournable d'acteurs clés en charge des services publics locaux de l'énergie, de l'eau, du numérique et des déchets.

Durant trois jours, quelques 2000 acteurs publics et privés de toute la France échangent sur l'organisation politique comme technique de la transition des services publics en réseau.

Le SEY a participé au stand collectif du Pôle Énergie Île-de-France, aux côtés du SDESM, du SDEVO, du SMOYS et du SIPPAREC. Cette présence commune a permis de valoriser les actions menées en faveur de la transition énergétique et de créer un espace d'échanges privilégiés avec les visiteurs.



SUJET DE CE CONGRÈS

Territorialisation de la transition écologique : un défi pour redessiner la France ».

Tout au long de l'événement, les syndicats du Pôle Énergie Île-de-France ont pu présenter leurs projets, répondre aux questions et partager leurs expériences autour des enjeux actuels : développement des énergies renouvelables, infrastructures de recharge, innovations pour leurs territoires.



Septembre

Inauguration de la 250^{ème} borne de recharge pour véhicules électriques

L'année 2024 a été marquée par une étape symbolique pour le SEY avec l'inauguration de la 250^{ème} borne de recharge du réseau SEY Ma Borne, installée à Saint-Germain-en-Laye. Cet événement s'est déroulé en présence de nombreux partenaires engagés dans ce déploiement ambitieux, parmi lesquels Enedis, Bouygues Énergies & Services, Seine et Yvelines Numérique et d'autres acteurs clés de la mobilité durable.

Ce projet, lancé en 2017, avait débuté avec la reprise de 37 bornes déjà en place, issues du déploiement de l'EPAMSA. En quelques années seulement, le réseau a connu un développement remarquable, atteignant aujourd'hui 300 bornes réparties sur 111 communes du territoire.



300
bornes
présentes sur
111 communes

L'inauguration de cette 250^{ème} borne illustre la réussite collective et confirme la place du réseau SEY Ma Borne comme acteur majeur de la transition écologique locale.

Grâce à une expansion continue, ce service est devenu incontournable pour les usagers de véhicules électriques, leur offrant un maillage territorial cohérent, des infrastructures modernes.





Signature d'un avenant au contrat de concession gaz

Dans le cadre du Salon des Maires, le SEY et GRDF ont officialisé la signature d'un avenant au contrat de concession gaz, afin de l'adapter aux enjeux actuels de la transition écologique et de la modernisation des réseaux.

Cette signature constitue l'aboutissement d'un travail de négociation conduit tout au long de l'année entre les deux partenaires.

Cet avenant remplace le cahier des charges précédent, signé le 1^{er} décembre 2013, sans toutefois modifier le terme initial de la concession, qui reste fixé jusqu'au 30 novembre 2043.

Cette signature marque une étape clé dans la volonté partagée du SEY et de GRDF d'adapter le contrat de concession aux besoins actuels des collectivités et des usagers, tout en intégrant les nouveaux défis liés à la transition écologique.

La notion de gouvernance partagée des investissements et l'introduction de schéma directeur des investissements sont des avancées essentielles.



Un avenant tourné vers la transition énergétique

Au-delà de son aspect contractuel, cet avenant se veut être un véritable outil au service de la transition écologique des territoires. Il traduit la nécessité d'ancrer les enjeux locaux au cœur des politiques énergétiques et d'accompagner les communes dans leurs démarches de décarbonation (développement du biogaz, des productions locales de gaz renouvelables ...).

Des énergies
locales pour
demain



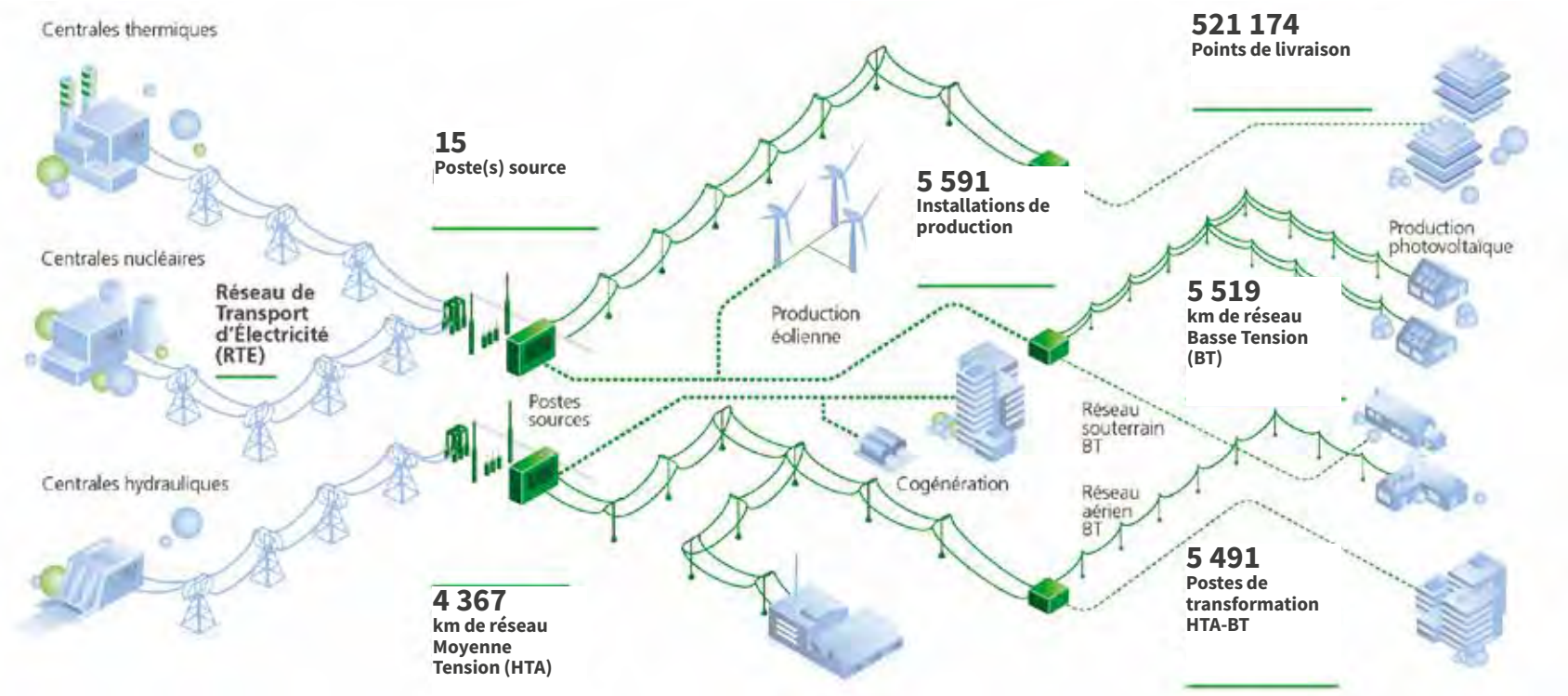


UNE COMPÉTENCE HISTORIQUE

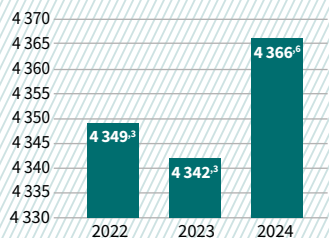
LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



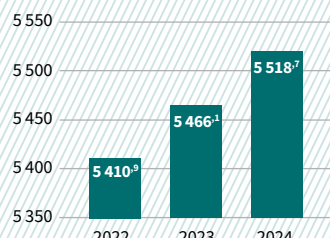
I DONNÉES CLÉS



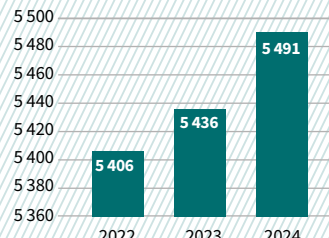
I Réseau HTA



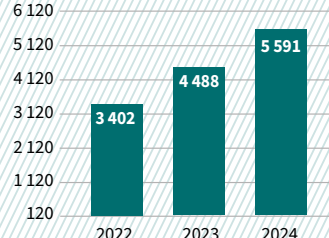
I Réseau BT



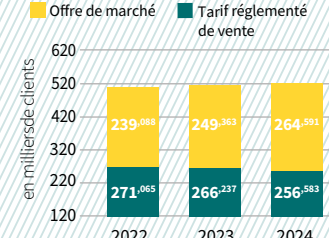
I Postes HTA/BT



I Producteurs



I Nombre de clients



CONTRÔLE DE CONCESSION 2024

I DONNÉES 2023

L'année 2024 a été une année importante pour le SEY car elle a fait l'objet de la négociation avec les services d'Enedis des orientations du 2^{ème} Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2025-2029.

Pour mener à bien cette négociation, il était important pour le SEY de disposer d'éléments précis sur l'avancement des investissements du 1^{er} PPI. Les services d'Enedis ayant bien pris conscience des attentes et objectifs du SEY, ce contrôle a encore été une réussite dans la quantité et qualité des données fournies mais également dans la richesse des échanges avec le concessionnaire.

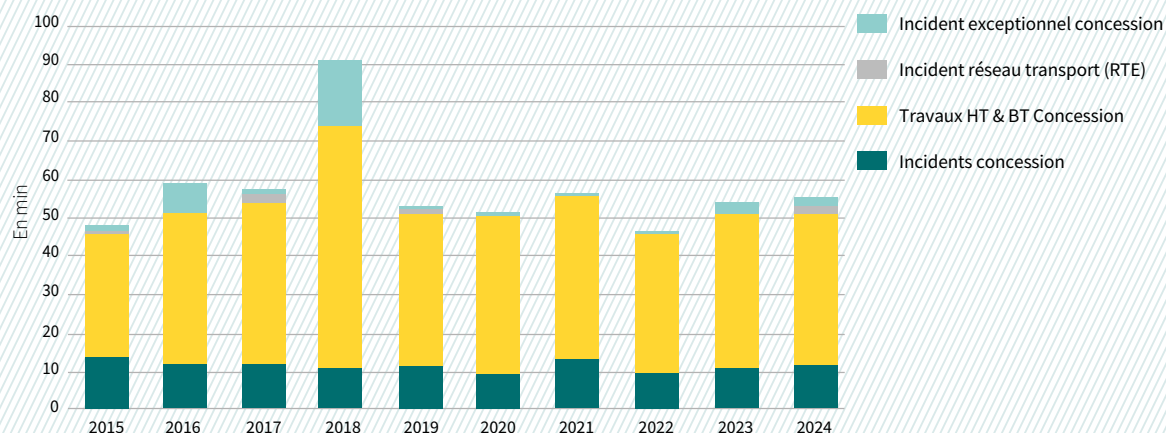
Ce 4^{ème} contrôle de concession sur la période du 1^{er} PPI a permis de confirmer les tendances du point de vue financier et technique des investissements d'Enedis. En effet, une majorité d'opérations est terminée et donc intégrée dans les bases de données comptables d'Enedis. Si les investissements globaux ont largement dépassé les engagements financiers pris par Enedis lors de la négociation, certaines finalités n'ont cependant pas été atteintes à fin 2023 et semblent difficiles à atteindre compte tenu de la trajectoire suivie.

C'est pourquoi, il est important que le SEY continue d'exercer ces contrôles de concession annuels et d'insister auprès des services d'Enedis et d'EDF pour disposer de données toujours plus précises.

POINT FORT

I Un critère B perfectible qui se maintient

Évolution du critère B TCC SEY



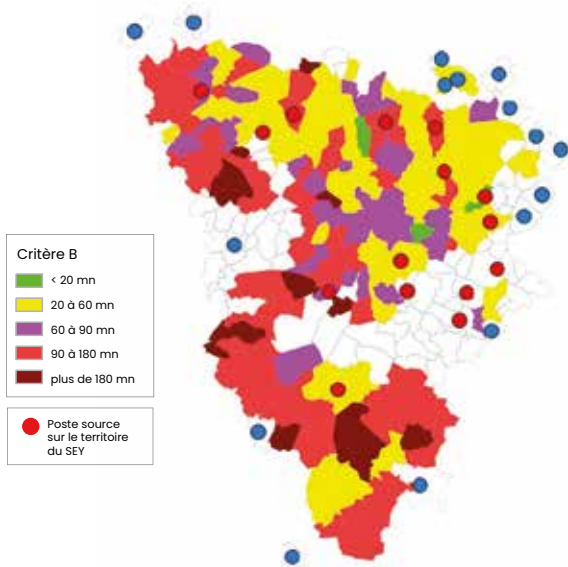
Depuis 2022, nous constatons chaque année une petite dégradation de quelques minutes par usager. En 2024, nous relevons l'impact important d'incidents répétés au poste source de Montfort.

Le 1^{er} PPI ayant pris fin en 2024, l'année 2025 va nous permettre d'établir un bilan des évolutions de la qualité d'alimentation sur le territoire du SEY et plus particulièrement sur les zones « accidentogènes »



POINT D'ATTENTION

La qualité de desserte HTA est très différenciée selon les communes du SEY



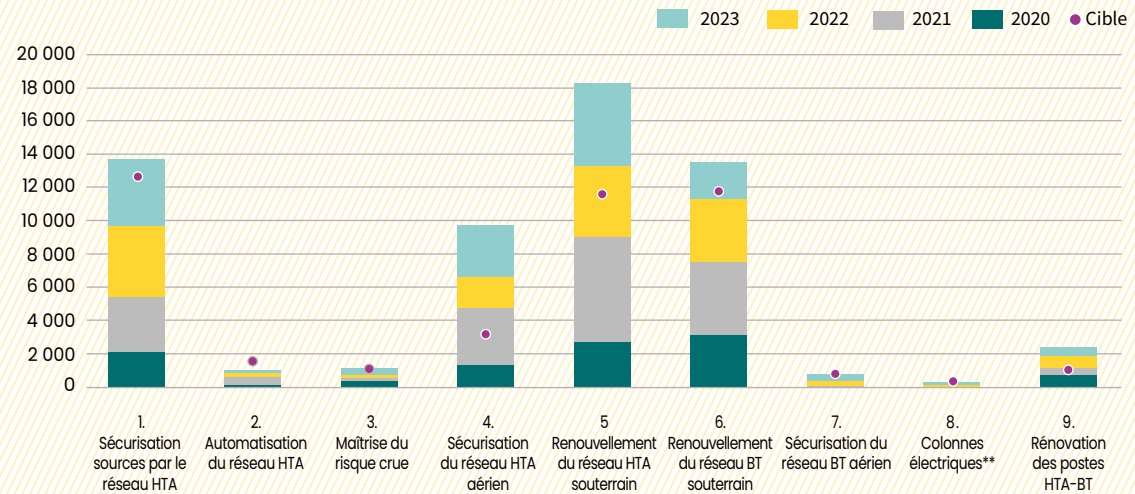
La qualité de fourniture vue à la maille des communes reste très différenciée sur le territoire du SEY.

Elle est particulièrement mauvaise au Sud et à l'Ouest du territoire et ce pour deux raisons principales :

- La vulnérabilité du réseau HTA aérien vétuste
- La faible utilisation des postes sources périphériques

A noté que la compatibilité des réseaux franciliens avec ceux de l'Eure et Loir complexifie les possibilités de desserte.

ZOOM SUR



L'avancement de l'objectif financier du PPI en K€

Plus que jamais, le suivi de la réalisation du 1^{er} Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) constitue l'axe prioritaire du contrôle pour le SEY. En effet, les engagements contractualisés par nature d'ouvrage portent sur des objectifs bien précis visant la sécurisation de l'alimentation et le maintien dans le temps du patrimoine concédé. A fin 2023, le taux de réalisation du point de vue financier est globalement supérieur à l'objectif du 1^{er} PPI, mais avec des disparités.

Aussi, le suivi des engagements spécifiques du PPI requiert de la part du SEY une attention particulière des travaux réalisés sur son territoire.

De même, parmi les retours financiers majorés, dans le cadre du nouveau contrat, figure la participation Article 8 dédiée à l'enfouissement. Il est essentiel de consommer les 1,1 M€/an garantis sur les 5 années 2020-2024.

Cet **objectif requiert une parfaite planification et une coordination étroite entre le SEY et les collectivités** « maîtres d'ouvrage » (communes, EPCI) compte tenu de la mobilisation financière de ces dernières :

- À hauteur des 60% qui leur incombent pour le réseau électrique (hors reversement R2) ;
- Auquel il convient d'ajouter les montants à financer pour les autres réseaux (éclairage public et télécommunication).

REDEVANCE DE CONCESSION R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire, au prorata des travaux d'investissement réalisés par les collectivités adhérentes du SEY sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Liste des investissements éligibles sur le réseau éclairage public - terme I :

- Les systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public,
- Les luminaires à basse consommation pour l'éclairage public sous conditions,
- Les investissements sur les réseaux d'éclairage public liés à l'enfouissement de conducteurs électriques sur des appuis communs,
- Les dispositifs de pilotage des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- Les dispositifs de stockage d'énergie dédiés au soutien du réseau,
- Les diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements ci-dessus.

Liste des investissements éligibles sur le réseau électrique - terme B :

- Les travaux neufs de renforcement ou d'extension (hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH),
- Les travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement ,
- Les déplacements d'ouvrages avec augmentation de la capacité du transit du réseau,
- Les coffrets de raccordement forains,
- L'amélioration d'un génie civil de poste.

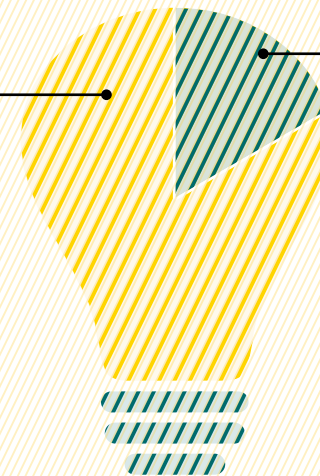
I REDEVANCE R2 2024

Nombre de communes concernées par la redevance R2 2024

97
communes

Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau éclairage public =

6 794 114,36€ HT



Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau de distribution public d'électricité =

2 950 813,57€ HT

I TAUX DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE R2 2024

(Délibération du 25 septembre 2024)

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY, augmentée d'une majoration.

Travaux sur le réseau électrique

35%



Travaux sur le réseau éclairage public

14%



L'ARTICLE 8

Travaux d'amélioration esthétique des réseaux publics de distribution électrique, d'amélioration de la qualité de la desserte et de la sécurisation des ouvrages de la concession

I PARTICIPATION ENEDIS :

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ENEDIS participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier **au taux de 40% d'un montant HT** des travaux et dans des limites fixées par une enveloppe.

I PROGRAMME DE TRAVAUX :

La convention relative à l'application de l'article 8 détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi des programmes travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes au SEY.

En 2024, le programme de travaux d'enfouissement a été arrêté par délibération du bureau syndical du 1^{er} février 2024 pour un montant de travaux de 4 598 163 € participant ainsi à 44 opérations.



I Enfouissement des réseaux sur la commune de Neauphle-le-Vieux – Hameau de Cressay

Dans le cadre du Programme Travaux (Article 8) établi chaque année par le SEY, la Commune de Neauphle-le-Vieux a réalisé l'enfouissement des réseaux sur plusieurs rues sur le Hameau de Cressay.

Ces travaux ont permis d'enlever tous les poteaux existants ainsi que les câbles aériens alimentant les riverains en électricité et en télécom et ainsi d'améliorer l'esthétique du Hameau.

De plus, les travaux ont également permis d'enfouir l'éclairage public et de poser de nouveaux mâts équipés de lanternes à LED permettant des économies d'énergie.



LE RECOUVREMENT DE L'ACCISE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Depuis 2012, le syndicat assure le recouvrement de la TCCFE pour le compte des communes de moins de 2 000 habitants (120 communes en 2023). En 2020, le Comité a ouvert le contrôle aux communes de plus de 2 000 habitants dans les mêmes conditions que pour les communes de moins de 2 000 habitants. La taxe de la commune de Bonnelles est gérée par le SEY depuis le 1er janvier 2021.

I 2023 : LE RECOUVREMENT DE LA TAXE DEVIENT DE LA COMPÉTENCE DES SERVICES FISCAUX

Afin d'harmoniser le dispositif régissant la taxation sur la consommation finale d'électricité, l'ensemble des taxes la composant (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité, Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, la contribution au service public d'électricité (CSPE) parfois nommée Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) sont regroupées depuis le 1^{er} janvier 2023 pour en confier la gestion à la Direction Générale des Finances Publiques. Aussi, jusqu'à présent, les tarifs des TCCFE et TDCFE étaient modulés localement, en contradiction avec le droit communautaire. Un taux unique national est désormais fixé à 8,5 % à compter de 2023.

En septembre 2023, le montant annuel de la part communale de l'accise sur l'électricité (ancienne TCCFE) a été notifié au syndicat par arrêté préfectoral, à partir des éléments de calcul établis par la DGFIP. L'arrêté comprend, à titre indicatif lorsque le bénéficiaire est un EPCI tel que le SEY, une annexe avec la ventilation de la part par commune.

La clé de répartition proposée par le DGFIP était inadaptée, et conduisait à des écarts excessifs et non proportionnés. En effet, la ventilation par commune de la part de la taxe versée au SEY est réalisée par la DGFIP au prorata de la totalité des quantités d'électricité consommées sur le territoire de ses communes, y compris celles consommées par des installations de puissances supérieures à 250 kVA. Cette répartition erronée a eu pour conséquence une surévaluation artificielle de la quote-part de 11 communes au détriment des 110 communes n'ayant pas ce type de très gros consommateurs. Par ailleurs, il est à souligner que les communes percevant directement la TICFE de l'Etat ne bénéficient pas de l'augmentation liée à d'éventuels très gros consommateurs présents sur leur territoire étant donné que la part communale ne concerne que les puissances inférieures à 250 kVA.

Ainsi, le SEY a pris la décision de répartir cette somme avec le même esprit que notre répartition syndicale habituelle pour chacune des communes,

ce qui aboutit à une revalorisation de 10,34 % par rapport à la moyenne des recettes perçues au titre des années 2021 et 2022. Le reversement à chaque commune du produit de la taxe pour l'année 2023 (déduction faite des frais de gestion de 0,6 %), est désormais effectué en deux fois et non plus par trimestre comme auparavant.

Pour 2024, le montant versé correspond au produit perçu l'année N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées sur le périmètre de la commune entre les années N-2 et en N-3 et l'évolution de l'indice IMPC hors tabac entre les années N-1 et N-2.

Le SEY et sa fédération nationale, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) restent particulièrement attentifs à d'éventuelles évolutions à venir, notamment sur les modalités de calcul après 2024.

En 2024, les recettes perçues par le syndicat au titre de la TCCFE s'élèvent à 2 997 k€, dont 2 979 k€ ont été reversées aux communes.



■ RÉGULARISATION DES CONSOMMATIONS ANTÉRIEURES À 2023

Il est à noter que des régularisations sont opérées au cours de l'année 2023 et 2024 par les fournisseurs sur des consommations antérieures à 2023. Le SEY procèdera au reversement du produit de la taxe à régulariser en fin d'année 2025, une fois que toutes les régularisations auront été déclarées.



Légende :
 Communes pour lesquelles le SEY perçoit la taxe





**UNE COMPÉTENCE
QUI SE DÉVELOPPE**

LA CONCESSION GAZ

I DONNÉES CLÉS

94
communes

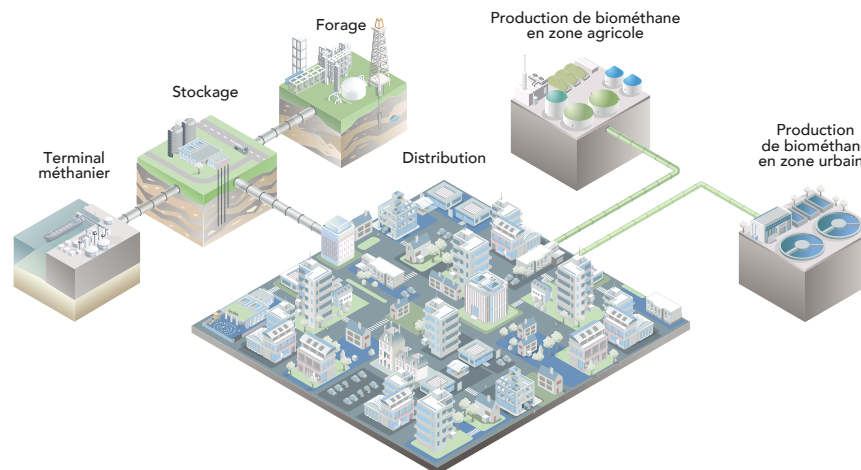
116 632
abonnés

1 763 km
de réseau de gaz

38,8 M€ H.T.
de recettes
d'acheminement

2 289 GWh
acheminés

II LA CHAÎNE GAZIÈRE



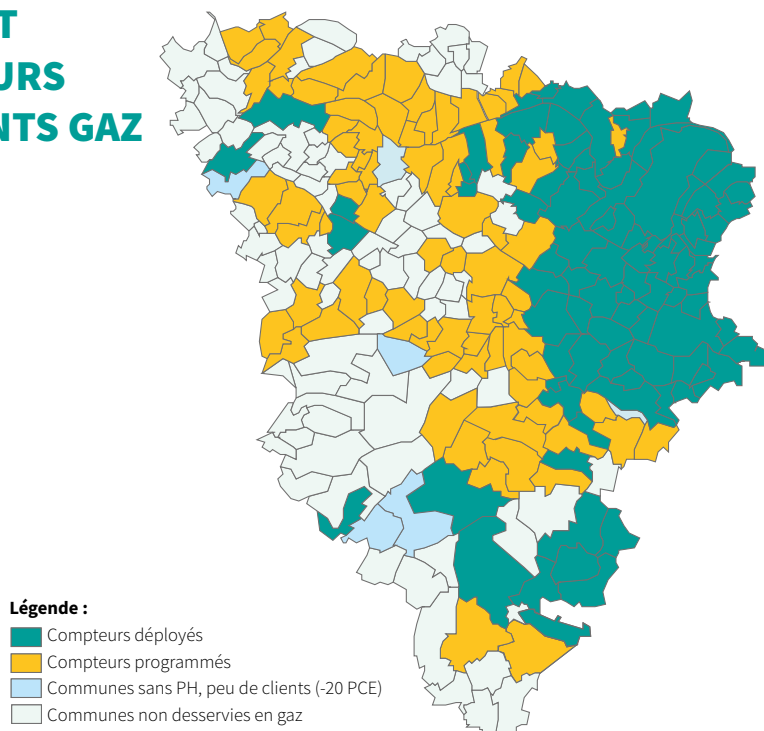
I INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION DU SEY

Canalisations (longueurs en kilomètres)	2024	2023	2022
Longueur totale des canalisations	1 763	1 752	1 749
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	100	103	103
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 mbar)	1 663	1 649	1 645
Par matière			
Polyéthylène (PE)	1 208	1 197	1 192
Acier	530	529	530
Autres matériaux (dont fonte ductile)	25	26	27

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

Autres ouvrages	2024	2023	2022
Postes de détente réseau	170	170	174
Robinets de réseau	1 067	1 063	1 057
Branchements collectifs	7 345	7 046	7 049

I DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ



I L'ACTIVITÉ AU QUOTIDIEN

2024	2023
Nombre total d'incidents	
1 525	1 574



INCIDENTS / NATURE

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite		Fuite de gaz sans incendie ni explosion		Incendie et/ou explosion		Autres natures	
431	414	643	768	274	209	177	183

INCIDENTS / SIÈGE DU DÉFAUT

Installations intérieures desservies par GRDF		Ouvrages exploités par GRDF		Autres sièges	
333	390	898	956	294	228

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR TYPE D'OUVRAGE

Réseau		Branchement individuel ou collectif	
23	35	601	675
CI, CM et branchement particulier		Poste de détente et protection cathodique	
175	157	4	6
Autres ouvrages exploités par GRDF			
95		83	

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR CAUSE DE L'ACCIDENT

Dommages		Défaut de mise en manœuvre	
44	61	79	63
Défaillance d'installation à proximité		Incendie	
3	0	6	9
Environnement		Matériel	
27	25	739	798

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

3 462	2 922
--------------	--------------

I LES APPELS ET INCIDENTS

TOTAL DES APPELS

(clients, pompiers, collectivités locales, GRDF...)

2023 → 2024
4 860 → 4 259

DÉPANNAGE

2023 → 2024
2 958 → 2 439

INTERVENTIONS SÉCURITÉ

2023 → 2024
1 902 → 1 820

NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS

2023 → 2024
1 574 → 1 525



STATIONS PUBLIQUES GNV OUVERTES EN IDF



43
stations publiques
GNV ouvertes

Légende

33
stations
(Bio)GNC

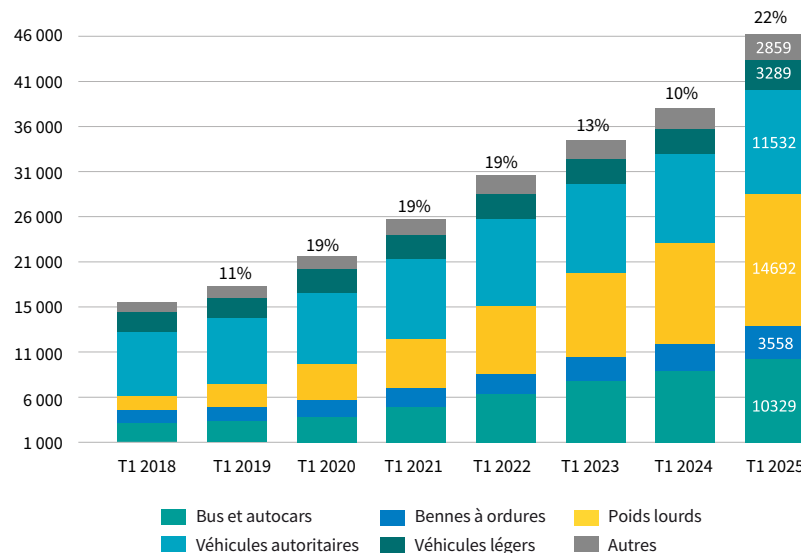
5
stations
GNL-C

4
stations
(Bio)GNC GNL

1
station
GNL

* Ouverture au public dans les semaines à venir
Source : Vigie GNV Île-de-France - Juillet 2024

Évolution des immatriculations GNV en France



% Evolution de la flotte (par rapport à l'année n-1)

Source :
<https://www.grdf.fr/acteurs-gnv/stations-service-gnv/trouver-station-gnv/carte>
<https://www.gaz-mobilite.fr/stations-gnv-france/>



I LE BIOMÉTHANE



61

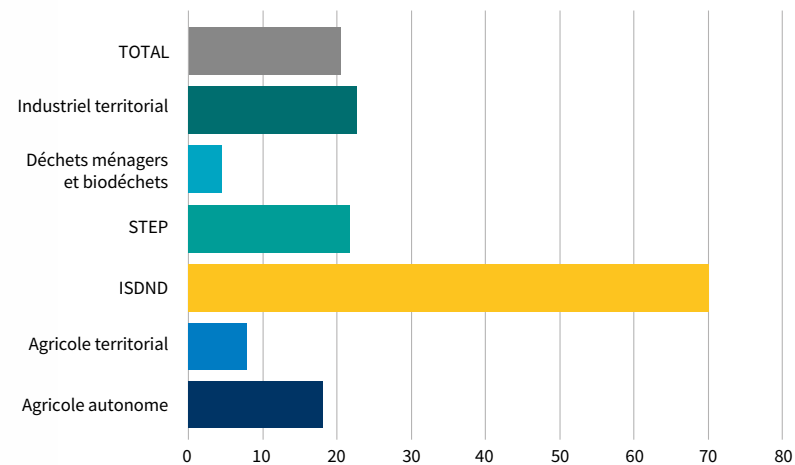
sites injectent du biométhane dans les réseaux de gaz

Légende

- Site de méthanisation agricole
- Centre de stockage de déchets
- Site de méthanisation territoriale
- Station d'épuration

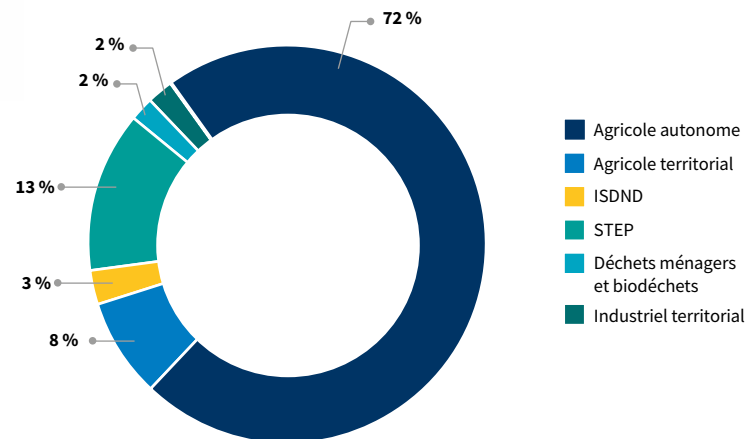
Hypothèses : 8200 heures de fonctionnement en année pleine. Consommation moyenne annuelle d'un logement neuf= 4 MWh/an ; d'un bus roulant au bioGNV = 250 MWh/an,....
 Source : Vigie Biométhane Île-de-France - Juin 2025

I Capacité moyenne des sites en injection - Île-de-France



Source : Vigie Biométhane Île-de-France - Juin 2025
 Externe GRDF

I Typologie des sites en injection en nombre - Île-de-France





**DE MEILLEURS PRIX
ET SERVICES**

LES ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE



I DONNÉES ACHATS GROUPÉS

ÉLECTRICITÉ

GAZ

170

103



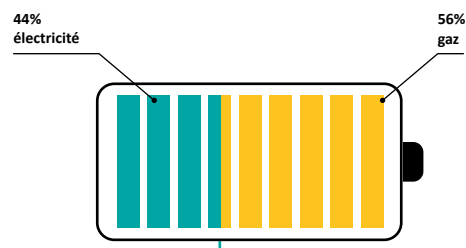
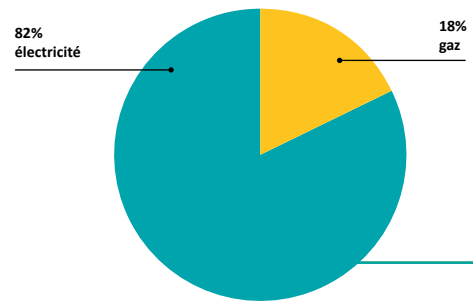
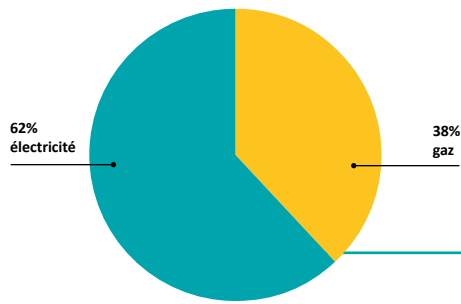
3 922

837



97

122



LES ACHATS GROUPÉS D'ÉLECTRICITÉ

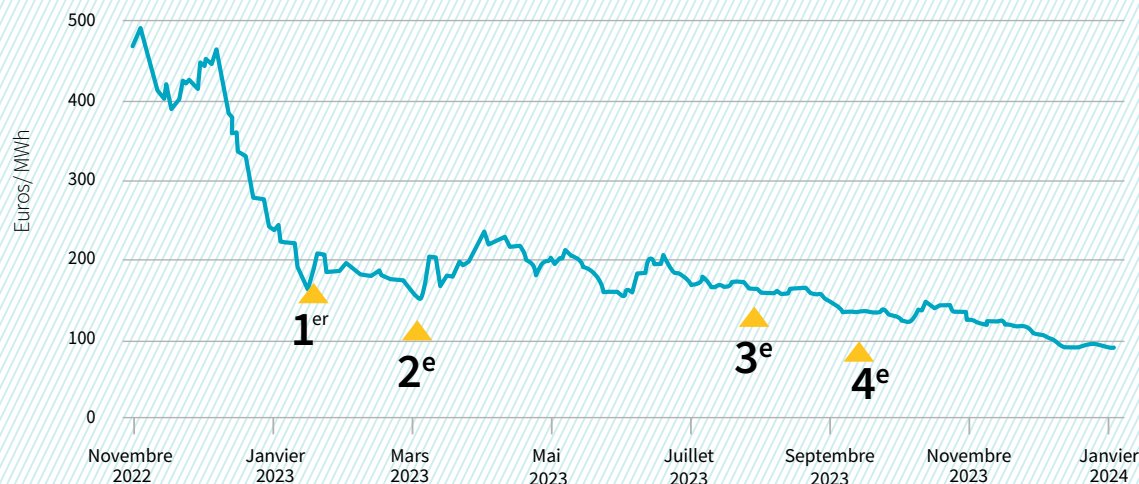
Le SEY avait choisi une offre dite indexée ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) plus sécurisante qu'une offre 100% marché. Aussi, seule la part d'énergie hors ARENH a dû être achetée sur le marché, soit 45% du volume.

Cette stratégie a été payante pour nos membres car elle a permis de fortement limiter les hausses de tarifs en 2023 et 2024.

POSITIONS PRISES POUR 2024

Le prix moyen de l'électricité pour 2024 s'élevait à :

133,28 €
HTT/
MWh



Le groupement du SEY a poursuivi ses efforts pour assurer à ses membres une année 2024 avec des prix optimisés compte tenu de la situation encore incertaine des marchés de l'électricité.

Après une période extrêmement compliquée sur les marchés de l'énergie avec des prix qui ont atteint des sommets en 2022, les prix de l'électricité ont suivi une dynamique baissière tout au long de l'année 2023 mais néanmoins chaotique sur le 1^{er} semestre.

Les prises de position du SEY, en 2023 pour l'élaboration du prix 2024, l'ont conduit à obtenir une baisse très importante de plus de 66% par rapport à l'année précédente.

Le fournisseur est :



Pour rappel, les coordonnées du fournisseur dédiées aux membres du SEY :

edfcollectivites-sey78@edf.fr
09 70 81 8319



www.edf.fr/collectivites

Toutes vos demandes : interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement... peuvent être réalisées via l'espace client du fournisseur ou directement par courriel.

66%
de baisse sur
le prix du MWh



Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.

LES ACHATS GROUPÉS DE GAZ

Après une période particulièrement difficile sur les marchés de l'énergie, marquée par des prix records en 2022 et une forte hausse en 2023, les prix ont amorcé une baisse en 2024.

Le SEY a acheté ses volumes progressivement pendant l'année, en profitant des périodes de détente des prix. Cette stratégie d'achat a permis à ses membres de réaliser des économies substantielles.

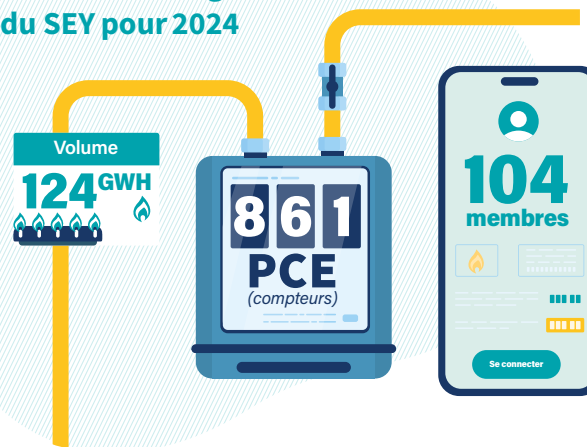
POSITIONS PRISES POUR 2024

soit :

 **1 862 000 €**

De baisse pour l'ensemble des membres du groupement

Les achats de gaz du SEY pour 2024



Les prises de position réalisées par le SEY tout au long de l'année ont permis de tirer profit de cette situation plus favorable et obtenir une baisse de 18 % par rapport à l'année précédente.

Le fournisseur est :



Pour rappel, les coordonnées du fournisseur dédiées aux membres du SEY :

espace-marchepublic@engie.com
 Téléphone : 09.69.36.54.33.



entreprises-collectivites.engie.fr

Toutes vos demandes : interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement ... peuvent être réalisées via l'espace client du fournisseur ou directement par courriel.

18 %
 de baisse sur le prix de la molécule



Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.

Comparatif 2023-2024

PÉRIODES DE LIVRAISON	MOLÉCULE (ce sur quoi nous pouvons agir)	ÉVOLUTION DE LA FACTURE POUR UN T1	
		Acheminement et taxes	Total facture (TTC)
2023	105 € / MWh	88 € / MWh	190 € / MWh
2024	86 € / MWh	92 € / MWh	178 € / MWh





UNE ÉNERGIE MAÎTRISÉE

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (C.E.E)

LES C.E.E, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (C.E.E.) est un levier financier destiné à favoriser les investissements en matière d'efficacité énergétique. Les C.E.E. sont délivrés par l'Etat pour les travaux éligibles et correspondant aux économies d'énergie obtenues et mesurées en kWh (CUMAC). Ces certificats sont valorisés, regroupés, puis négociés avec les obligés les plus offrants, ce qui permet de réduire ainsi l'investissement initial des opérations.

95
communes



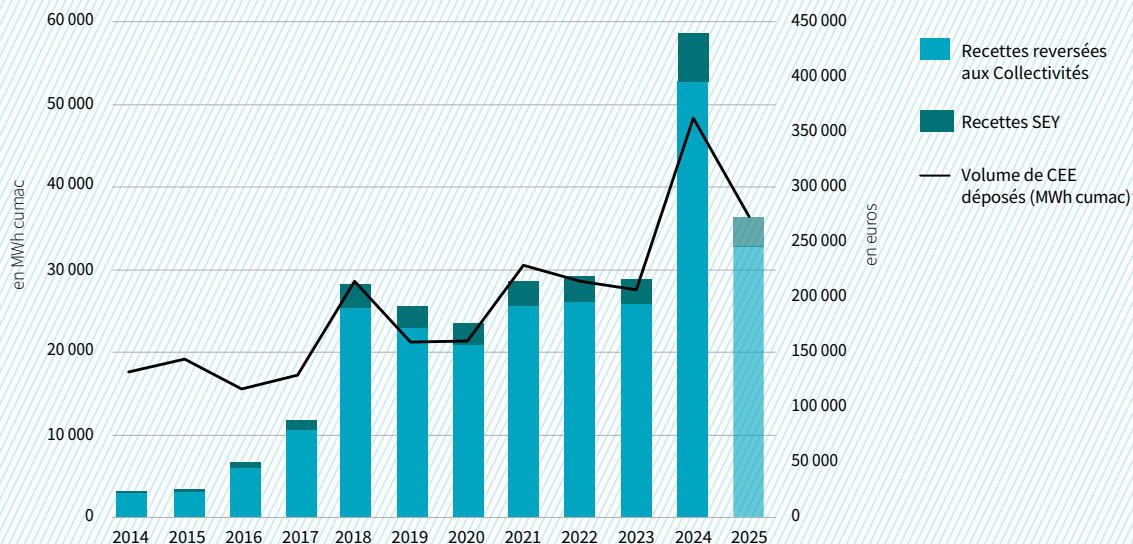
ont signé une ou plusieurs conventions en vue de déposer des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) depuis 2013.

LE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ENERGIE (CEE)

La mission du SEY consiste à accompagner ses adhérents dans la valorisation de leurs CEE en gérant l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers suivant un planning maintenant bien connu de nos adhérents.

Plus globalement, depuis la création du service, **312,5 GWh cumac de CEE ont été déposés dont 276,1 GWh cumac valorisées et vendu pour un montant global d'un peu plus de 2 129 K€.**

Suivi du volume de CEE déposé / du produit des ventes



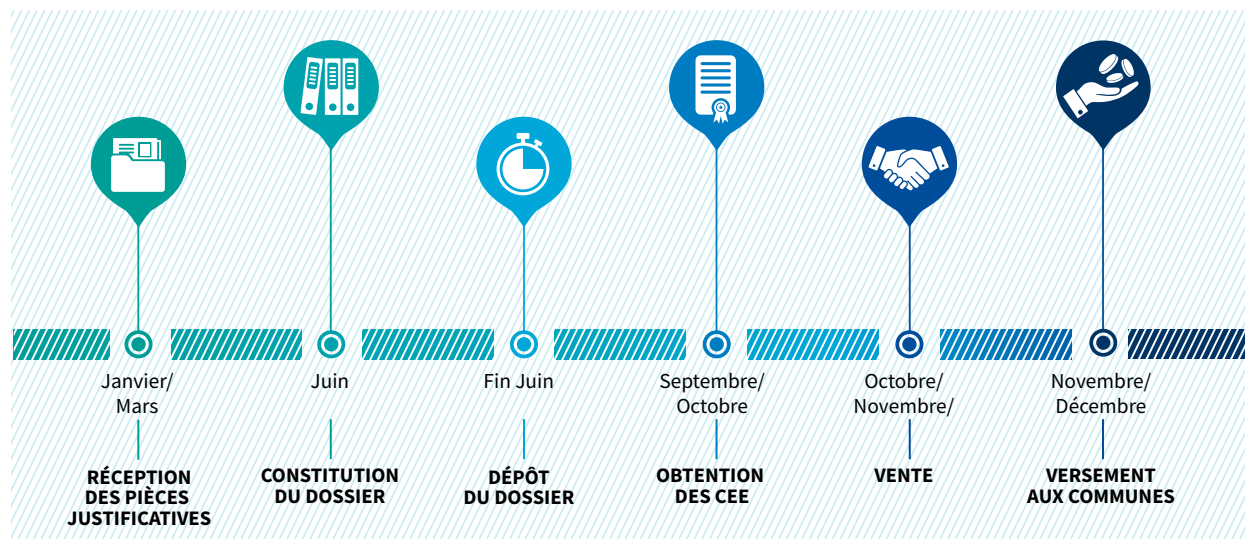


Pour rappel, pour que votre dossier soit complet et puisse être déposé sur la plateforme Emmy, il convient d'adresser au SEY courant du 1^{er} trimestre les pièces justificatives suivantes :

- Le devis, bon de commande ou acte d'engagement du marché ;
- La facture des travaux de moins d'un an ;
- L'attestation sur l'honneur complétée et signée ;
- La fiche technique des matériels/matériaux installés.

En 2024, 25 collectivités ont confié au SEY la valorisation de 146 opérations représentant 48,3 GWh cumac. Compte tenu de l'évolution des prix d'achat de CEE qui évoluaient à la hausse fin 2024, le SEY a pu procéder à la vente des 27,6 GWh cumac de CEE 2023.

Comme à son habitude, le SEY a procédé à la mise à jour des fiches standardisées de CEE ainsi que leurs mises en ligne sur son site internet. Une intégration des nouvelles obligations liées à l'entrée dans la 5^{ème} période (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025) a également été réalisée.



L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE



I LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Afin d'encourager les communes présentes sur son territoire à mener des actions concrètes pour maîtriser leurs consommations d'énergie, le SEY a développé un **partenariat** avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) et avec Energies Solidaires pour les inciter à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Le CEP est un dispositif qui vise à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Le SEY a voté l'attribution d'un soutien financier à ses communes en complément des participations qui peuvent être versées par les partenaires qui contribuent au financement de la mission de CEP, tels que l'ADEME, Parcs Nationaux Régionaux et les EPCI ou autres.

Ce soutien financier est réservé aux communes adhérentes au SEY. Il s'agit d'un **soutien financier exceptionnel versé une seule fois pour l'ensemble de la période d'engagement de 3 ans** et au titre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées.

I LES ACTIONS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

En 2024, le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) a mis en place une convention cadre avec ses collectivités adhérentes et les communes de leur territoire, afin de faciliter la mise en œuvre d'actions de performance énergétique.

Cette convention repose sur l'utilisation de la centrale d'achat SIPP'n'CO, via laquelle les bénéficiaires peuvent accéder à des prestations techniques (études, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre) ciblant la rénovation énergétique du patrimoine bâti et de l'éclairage public.



Le SEY accorde un soutien financier de 10 % sur ces prestations lorsqu'elles sont issues des marchés conclus via SIPP'n'CO, et propose un accompagnement pour le montage des dossiers de subvention, avec des frais de gestion dégressifs selon les montants obtenus. Des aides complémentaires sont également prévues pour certaines missions stratégiques telles que les études liées à des Contrats de Performance Énergétique (CPE) ou des Marchés Globaux de Performance (MGP), ainsi que pour les travaux de rénovation, selon des plafonds définis.



17 communes
sous convention ont bénéficié de l'aide du SEY :

- Bazemont
- Bouafle
- Brueil en Vexin
- Buchelay
- Châteaufort
- Evécquemont
- Gaillon-sur-Montcient
- Jambville
- Le Tremblay sur Mauldre
- Mézières sur Seine
- Mézy sur Seine

- Morainvilliers Bures
- Rochefort en Yvelines
- Rosny sur Seine
- Toussus Le Noble
- Vaux sur Seine
- Villennes sur Seine

41 000 €
d'aide versée par le SEY

Aide portée à 4 000 €
pour les conventions à compter de 2022.





LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Les services du SEY ont poursuivi leurs démarches et la rencontre des élus intéressés par le développement de la filière photovoltaïque sur leur territoire et ont ainsi continué à réaliser des études de faisabilité pour l'installation de centrales sur les bâtiments publics des communes des Yvelines.



2024 aura été une année de réalisation et de concrétisation des projets. Grâce à l'aide financière de la Région Ile de France, la centrale de Poissy a été construite, inaugurée et a commencé à produire dès 2024.



Dans un même temps, les marchés de travaux des centrales solaires de Rambouillet et de la CCPIF ont été attribués à l'entreprise SPIE CityNetworks à l'été 2024 pour des démarrages de travaux dès octobre.

En parallèle, le SEY a remporté d'autres mises en concurrence en étant attributaire de Manifestations d'Intérêt Spontanées (MIS), notamment avec :

- la CCPIF pour la réalisation d'un projet d'ombrière solaire de 275 kWc, soit 1250 m² sur le parking relai P2 de Bonnières-sur-Seine ;
- la ville de Bougival pour la réalisation d'un projet d'ombrière solaire de 213 kWc, soit 1000 m² sur le parking Vieiljeux ;
- la commune de Thoiry pour la réalisation d'un projet d'ombrière solaire de 275 kWc, soit 1250 m² sur les terrains de pétanque.

Les Conventions d'Occupation Temporaire (COT) de ces futurs projets ont été signées à la suite des attributions.

Plus globalement, les 5 projets solaires portés par SEY Energies Renouvelables représentent une production annuelle de plus de 1 228 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 160 foyers.

Panneau didactique de la centrale solaire
Marcel Cerdan de Poissy



LES CENTRALES SOLAIRES EN COURS DE CONSTRUCTION

POISSY : UNE SOLUTION TRADITIONNELLE

Pour son 1^{er} appel d'offres de construction de centrales solaires sur ombrière, le SEY a privilégié le choix d'une structure métallique traditionnelle et la réalisation de pieux et massifs « béton ». Cette solution a nécessité une bonne organisation de l'entreprise afin de limiter au maximum la gêne aux usagers du parking du gymnase M. Cerdan.



RAMBOUILLET : PREMIÈRE EXPÉRIENCE DU SEY SUR TOITURE

Pour son 2^{ème} appel d'offres de construction de centrales solaires, le SEY équipe la toiture de l'école communale Saint-Hubert à Rambouillet. Cette opération a intégré et combiné plusieurs techniques de pose : sur toiture inclinée en bac acier et sur toiture terrasse en « papier goudron ». Malgré la période hivernale, le chantier n'a pas pris de retard et s'est bien déroulé.



CCPIF - BONNIÈRES-SUR-SEINE : UNE SOLUTION INNOVANTE

Pour son 3^{ème} appel d'offres de construction de centrales solaires sur ombrière, le SEY s'installe sur un parking neuf. Aussi, le choix de la structure intègre cette contrainte. Pour ce faire, une solution d'ombrière lestée et sans fondation a été proposée.



1 250 m²
posés en **3 semaines**
par le constructeur
de la structure,
panneaux inclus



Mise en œuvre
de la structure
d'ombrière en bois
+ métal lesté
sans fondation

Au global, le SEY exploitera :

5 950 m²
de surface



2 675
de panneaux
photovoltaïques

1 217 kWc
de capacité



59 tonnes de CO₂
en moins chaque année

Production de
1 228 000 kWh/an

ZOOM SUR

La valorisation de l'énergie solaire produite par SEY Energies Renouvelables

Afin d'assurer un équilibre économique de ces opérations solaires, SEY Energies Renouvelables doit valoriser l'électricité produite par ses centrales.

Plutôt que de privilégier une vente de l'électricité produite via les tarifs de rachats nationaux, il a été retenu la solution de l'Auto-Consommation Collective (ACC) avec les adhérents du SEY. Cette solution consiste à consommer, en temps réel, l'électricité produite aux bâtiments publics de la collectivité adhérente présents dans un cercle restreint.

Cette solution permet à la collectivité la consommation d'une énergie renouvelable locale à un prix garanti par le SEY.

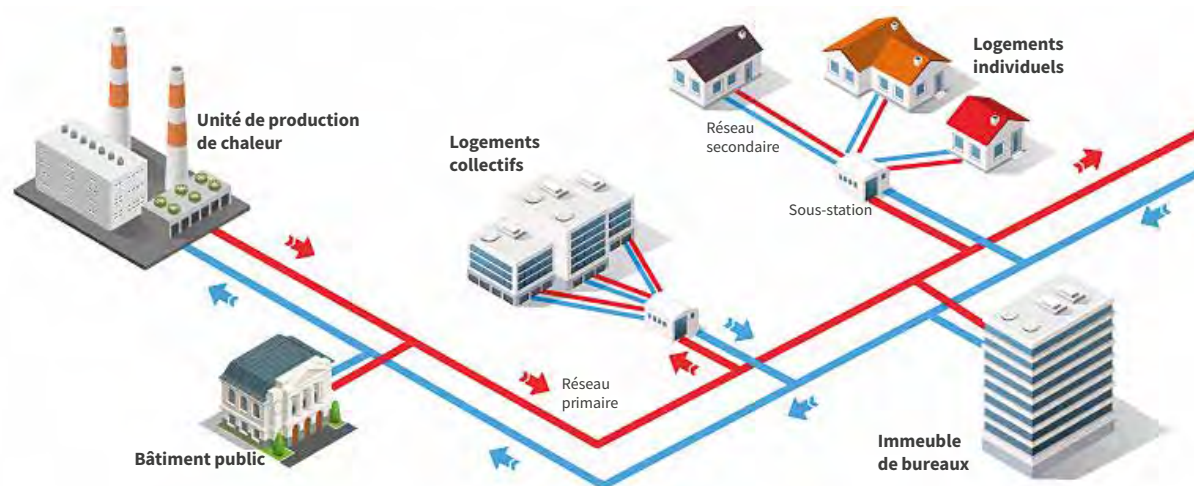
RÉSEAUX DE CHALEUR ET DE FROID



En 2024, le SEY a lancé une stratégie pour développer des réseaux de chaleur et de froid valorisant la géothermie, la chaleur fatale, la biomasse et la méthanisation. Les communes

de Bailly, Bougival et Noisy-le-Roi ont transféré cette compétence au SEY, affirmant une ambition commune de décarbonation énergétique.

Schéma de connexion aux réseaux de chaleur



Aides financières

En parallèle, dans le cadre de son engagement en faveur de la transition énergétique, le SEY a voté l'attribution d'un soutien financier aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence.

Ce soutien peut atteindre 4 000 €, couvrant jusqu'à 70 % du montant hors taxes des études de faisabilité ou des travaux réalisés en lien avec une production d'énergie verte issue de la géothermie ou de la biomasse.

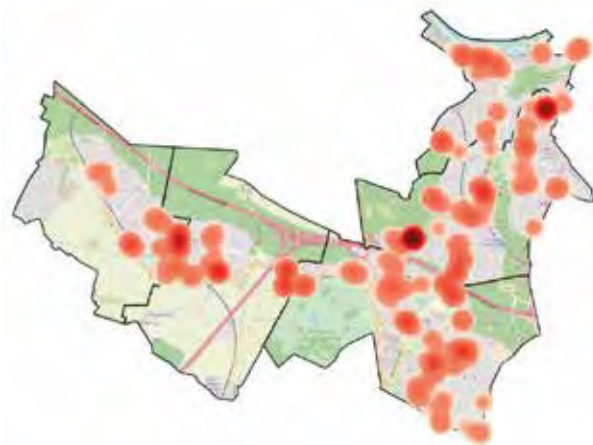
PROJET SUR 5 COMMUNES :

Le projet de Réseau de Chaleur Urbain (RCU) concerne cinq communes de l'ouest francilien : Bailly, Bougival, Noisy-le-Roi, Le Chesnay-Rocquencourt et La Celle-Saint-Cloud. Les deux dernières communes, membres du SIGEIF, ont conduit la constitution d'un Groupement d'Autorité Concédante (GAC) avec le SEY pour porter ce projet ambitieux.

Le réseau, mutualisé à l'échelle intercommunale, vise une capacité de 109 GWh/an, dont plus de 70 % issus d'énergies renouvelables, principalement via une géothermie profonde (environ 1 500 m) implantée au Chesnay-Rocquencourt, avec un investissement de 33,5 millions d'euros.

Objectif

109 GWh/an
 dont plus de 70 % issus
 d'énergies renouvelables



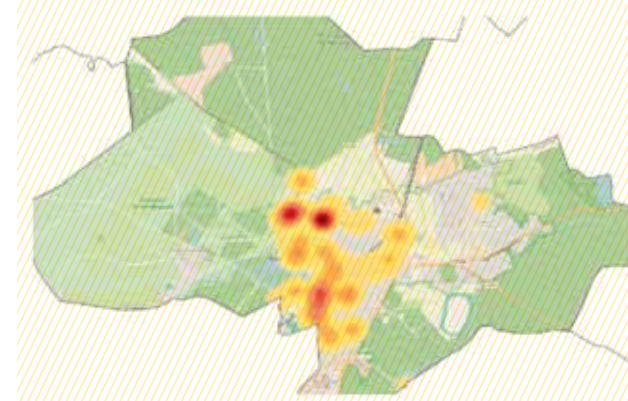
La production est assurée par la **SAS VerdY**, créée en partenariat avec le Département des Yvelines, le SIGEIF, le SEY et ENGIE Solutions. La distribution fera l'objet d'une concession de service public, avec un appel d'offres en cours pour désigner le futur délégataire.



PROJET RAMBOUILLET :

Une étude de faisabilité est en cours pour la création d'un Réseau de Chaleur, avec un besoin en chaleur supérieur à 20 GWh/an.

L'évaluation de la source d'énergie renouvelable (EnR) est en cours, avec pour objectif d'atteindre un taux d'EnR supérieur à 70 %. L'étude devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2025.





INTERDIT SAUF



ÉCOMOBILITÉ

DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DU RÉSEAU « SEY MA BORNE »



I DONNÉES CLÉS

8 808 Abonnés Seymaborne




85 580 Transactions

218 min
Durée moyenne par session normale




1 443 Badges distribués


11,22 €
Revenus moyen d'une session sur borne normale


20,18 kWh
Consommation moyenne d'une session sur borne normale



RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Le SEY, Syndicat d'Énergie des Yvelines, a décidé de relever un défi : répondre aux nouveaux enjeux de déplacement sur le territoire.

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines a décidé de développer un vaste programme de bornes de recharge pour véhicules électriques : le réseau « SEY Ma Borne ».

Dans une optique d'accélération de la transition écologique, le SEY a souhaité dès 2017 accompagner le développement du véhicule électrique sur son territoire en créant le réseau « SEY Ma Borne »

Lancé en 2018, avec plus de 600 points de charge en service à ce jour, et une forte dynamique d'usage (plus de 10 000 recharges chaque mois), le réseau « SEY Ma Borne » est désormais présent sur 124 communes.

Fort de cette expérience, le SEY a réalisé le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) en 2022. Le schéma comprend un état des lieux des bornes déjà présentes sur le territoire, une estimation prospective des besoins sur la voie publique, une stratégie et des objectifs intégrant les déploiements réalisés par le SEY et les autres acteurs publics. L'objectif est d'assurer un maillage complet et calibré aux besoins de recharge des usagers de véhicules électriques et adaptés à chaque commune.

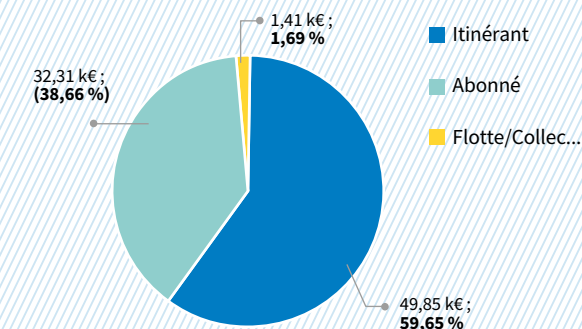
Toujours en 2022, afin d'accélérer le déploiement des bornes de recharge, le SEY a décidé de demander aux communes qui le souhaitent de transférer au

SEY leur compétence IRVE. Ainsi, pour les communes ayant transféré cette compétence, le SEY prend en charge les frais de fonctionnement des bornes déjà existantes ainsi que les frais d'investissement et de fonctionnement des nouvelles bornes installées à partir du 1^{er} janvier 2023 sur ces communes.

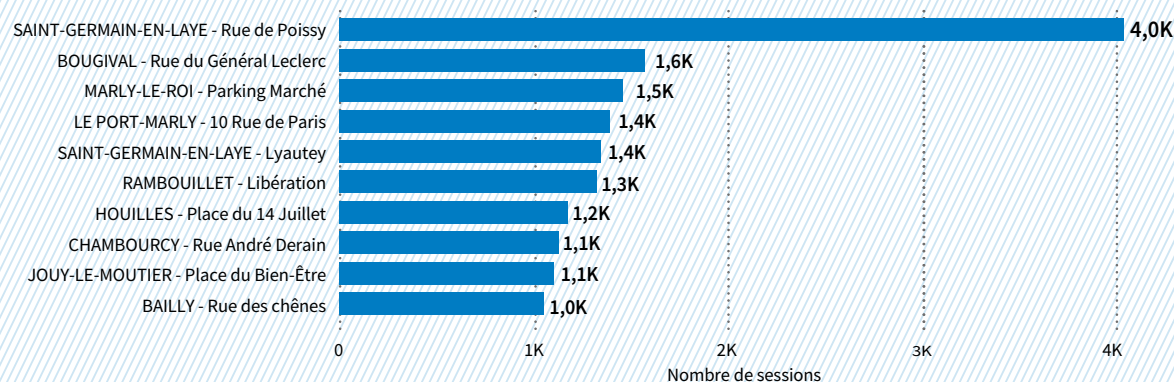
Le SEY a fait établir un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) départemental qui permet de connaître les besoins par Commune.

Il est à noter que depuis le 1^{er} novembre 2022, la Communauté Urbaine GPS&O a repris la gestion des bornes situées sur son territoire, ces bornes ne font donc plus partie du réseau du SEY.

NOMBRE DE SESSIONS PAR TYPE D'UTILISATEURS



TOP 10 DES STATIONS LES PLUS FRÉQUENTÉES





Borne de Cresprières – Maison Médicale

CHIFFRES CLÉS DES IMMATRICULATIONS - DÉC. 2024

	Véhicules particuliers et utilitaires 100 % électriques	Véhicules particuliers et utilitaires hybrides rechargeables (PHEV)	Total
Immatriculations décembre 2024	31 846 (- 21,15 %)	25 055 (+ 46,42 %)	56 901 (- 1,04 %)
Total 2024	317 501 (- 3,35 %)	147 213 (- 9,88%)	464 714 (- 5,52 %)

RÉCAPITULATIF DE L'ANNÉE 2023 (VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES)

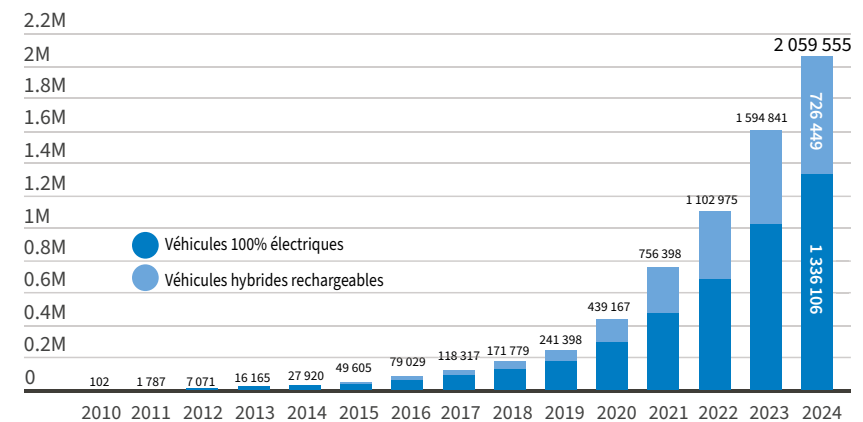
- **56 901** véhicules électriques et PHEC immatriculés en décembre 2024 en France
- **26,2 %** de parts de marché
- **-1 %** par rapport à décembre 2023

Source : Avere-France / AAA Data

ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN FRANCE DEPUIS JANVIER 2010

Objectifs à fin 2024 (CSF)

1 336 106 véhicules 100% électriques en circulation
726 449 véhicules hybrides rechargeables
2 059 555 de véhicules au total



Source : Avere-France / AAA Data



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE





I L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

Depuis maintenant 2015, le SEY s'implique davantage dans les travaux d'enfouissement et apporte une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux (article 8) établi par le SEY chaque année, les communes inscrites (non adhérentes au SIERTECC et au SIRE) peuvent contractualiser avec le SEY pour bénéficier de son assistance, de ses conseils et de l'expertise des Bureaux d'Études ayant souhaité répondre à la consultation du SEY. Le SEY a relancé en 2024 une consultation afin d'identifier des Bureaux d'Études répondant aux

prestations souhaitées et proposant des tarifs pour une mission type.

7 Bureaux d'Études ont signé avec le SEY une convention de partenariat. Ainsi, les collectivités du SEY ont la possibilité de passer par l'un de ces Bureaux d'Études pour la maîtrise d'œuvre de leurs travaux d'enfouissement et leurs travaux de voirie et d'éclairage public associés.

Les tarifs des Bureaux d'Études, sont disponibles sur demande auprès des services du SEY.

Les Bureaux d'Études ayant répondu aux attentes du SEY sont les suivants :



I GROUPEMENT DE COMMANDES DE DIAGNOSTICS LIÉS À L'AMIANTE OU HAP

Une nouvelle réglementation impose, depuis 2016, le repérage de l'amiante sur les chantiers de voirie. Elle rend notamment obligatoire la réalisation d'un diagnostic amiante dans les enrobés bitumineux, en amont des travaux sur les chaussées.

Afin de se conformer à la réglementation, les communes sont donc tenues de réaliser ces « diagnostics amiante » touchant leur voirie.

Pour aider les collectivités à mettre en œuvre cette nouvelle obligation, le SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France), le SDESM (Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne) et le SEY (Syndicat d'énergie des Yvelines) ont organisé un groupement de commandes conjoint. Aux diagnostics amiante s'ajoutent des prestations de recherche de la concentration en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de diagnostic des canalisations. Cette démarche a rapidement démontré son utilité, plus de 200 collectivités y ayant répondu favorablement. Le marché a été attribué en 2023 à la société DOMOBAT.



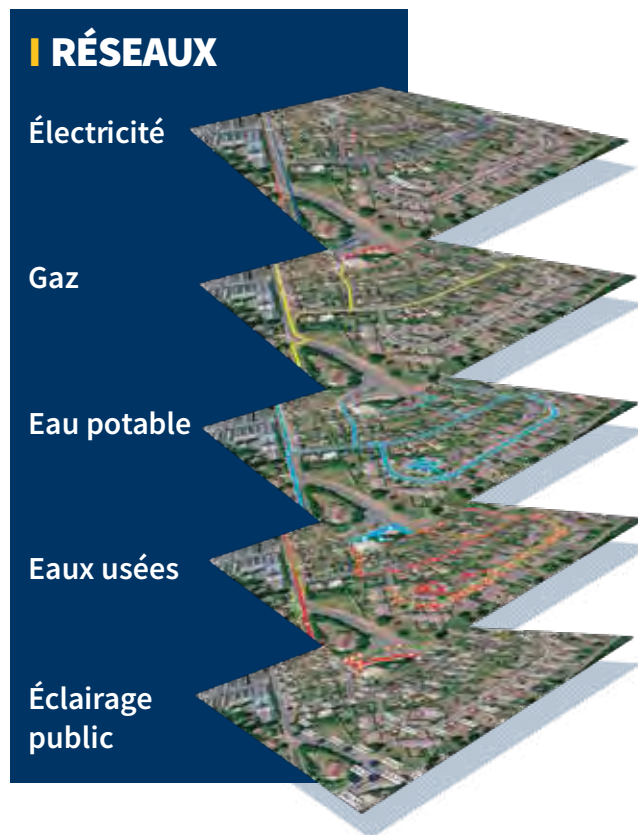


**SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE**

LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE

Les Collectivités Territoriales doivent faire face à des problématiques d'aménagement du territoire de plus en plus complexes. Pour y répondre, elles ont besoin d'outils leur permettant de prendre les meilleures décisions. De ce fait, le SEY met gratuitement à la disposition de ses adhérents l'accès à

un Portail Cartographique (SIG). Ce portail permet la visualisation des réseaux d'électricité et de gaz pour les adhérents. Il est aussi possible de rajouter des couches supplémentaires avec les autres réseaux que les communes peuvent nous envoyer afin de les intégrer sur le Portail.



LES DT/DICT

Le Portail Cartographique donne un accès également depuis début Août 2021 aux DT/DICT demandées sur la Commune. Il est ainsi possible de visualiser les DT / DICT terminées, en cours ou à venir.

En cliquant sur la pastille, l'accès est donné aux informations sur le responsable du projet et sur l'entreprise qui réalisera les travaux et sur le type de projet prévu.

Ce qui permettra aux Communes de suivre les chantiers sur leur Territoire.





FONCTIONNEMENT DU SEY

LE FONCTIONNEMENT ET LES INSTANCES

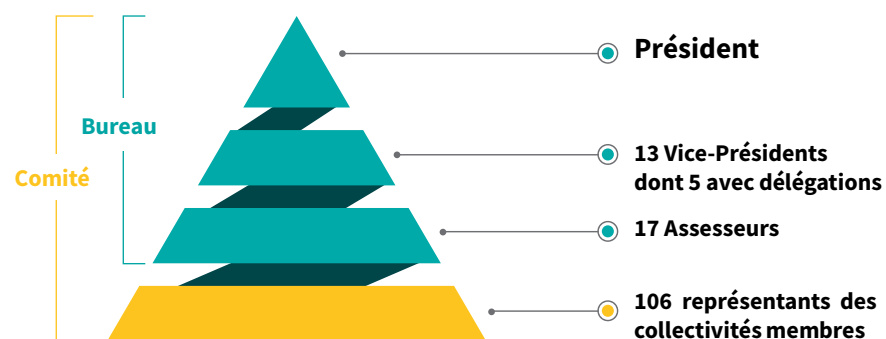
LE FONCTIONNEMENT : UN SYNDICAT COMPOSÉ D'ÉLUS

Le SEY est un syndicat mixte composé de 202 communes (1 053 082 habitants) qui adhèrent au syndicat, directement ou indirectement, pour les compétences fédératrices (l'organisation du service public de l'électricité et du gaz). Des services avantageux sont également proposés tels que les marchés d'achats groupés d'énergie, le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, la promotion et le déploiement des énergies renouvelables, l'accompagnement de la maîtrise de la Demande en Energie (MDE), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public...

Suite aux élections de mars et de juin 2020, les conseillers municipaux et communautaires des collectivités membres, représentées chacune par des délégués titulaires et suppléants, ont désigné leurs 274 délégués afin de siéger au sein du syndicat.

LES INSTANCES : LE COMITÉ ET LE BUREAU

Le Comité du SEY est composé de la manière suivante :



Adhérents :
 *91 communes individuelles représentées par 100 délégués titulaires et 100 délégués suppléants
 + 5 intercommunalités ou syndicats intercommunaux représentés par 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants
soit :
137 délégués titulaires et 137 délégués suppléants

	COMMUNES INDIVIDUELLES	SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU INTERCOMMUNALITÉS				
		SIERTECC	RAMBOUILLET TERRITOIRES	SIRE	SAINT QUENTIN EN YVELINES	SEINE & OISE
202 communes	91	14	29	7	5	56
1 053 082 habitants	371 628 h	251 122 h	29 535 h	20 965 h	85 774 h	294 058 h
Nb dél Tit ELEC = 137	100	11	3	1	7	15
Nb dél Sup ELEC = 137	100	11	3	1	7	15
Nb dél Tit GAZ = 53	35	0	0	0	3	15
Nb dél Sup GAZ = 53	35	0	0	0	3	15



LE BUREAU

I LE COMITÉ

Suite au décès de Laurent RICHARD en mai 2024, le Comité s'est réuni le 2 juillet 2024 afin d'élire le nouveau Président et les Vice-Présidents qui composent le Bureau. Benoît PETITPREZ a été élu Président du SEY jusqu'à la fin de la mandature en 2026.

Comptant 5 Vice-Présidents avec délégation de fonctions, le Bureau est composé de 31 membres au 31 décembre 2024, et est chargé d'assister le Président dans la gestion du syndicat.

I LES VICES PRÉSIDENTS

I LE PRÉSIDENT



Benoît PETITPREZ

Président du SEY



Christophe MOLINSKI

1^{er} Vice-Président
Noisy-Le-Roi



Vincent MEZURE

2^{ème} Vice-Président
Bougival



Henri-Pierre LERSTEAU

3^{ème} Vice-Président
Plaisir



Dominique TURPIN

4^{ème} Vice-Président
GPS&O
Nezel



Serge MIRABELLI

5^{ème} Vice-Président
Saint-Germain-en-Laye



Eric MARTIN

6^{ème} Vice-Président
Montainville



Charles PRELOT

7^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Conflans-ste-Honorine



Michel CARRIÈRE

8^{ème} Vice-Président
GPS&O
Les Mureaux



Gérard SOLARO

9^{ème} Vice-Président
Gommecourt



**Benoît
BOUHÉBEN-DEMARY**

10^{ème} Vice-Président
Sartrouville



Rachid BOUHOUCHE

11^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Cergy



Mael WOTIN

12^{ème} Vice-Président
GPS&O
Montalet le Bois



Micha ACKERMANN

13^{ème} Vice-Président
Chavenay

LES ASSESSEURS



Cédric AOUN
SIRE et SIERTECC
Triel-sur-Seine



M'Barek BOUHLIGA
Sartrouville



Sandrine DOS SANTOS
GPS&O
Poissy



Alain GAGNE
Boissy-Mauvoisin



Jean-Luc GAGNIERE
Marly-Le-Roi



Jean-Pierre HARDY
SIERTECC
Eragny-Sur-Oise



Jean-Michel THIRANT
Mareil-Le-Guyon



Guy YVART
Dammartin-En-Serve



Bertrand COQUARD
CA SQY
Les Clayes-Sous-Bois



Michel ABRAHAM
Bréval



Bernard MILLION ROUSSEAU
Buc



Christian PUPPINCK
Longnes



Michel DELAMAIRE
Feucherolles



Marc BONMARCHAND
Moisson



Didier KENISBERG
Le Mesnil le Roi



Emile MANHES
Beynes



Jean-Baptiste HAMONIC
Villepreux



COMITÉ

8 février / 14 février / 12 mars
/ 2 juillet / 19 septembre /
25 septembre / 5 décembre /
11 décembre

BUREAU

1^{er} février / 12 septembre /
26 novembre



LISTE DES DÉLÉGUÉS DU SEY

AU 31 DÉCEMBRE 2024 POUR LA NOUVELLE MANDATURE 2020-2026
(COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ ET GAZ)

COMMUNES au 31/12/2024	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
ADAINVILLE	Edouard ODIER	Hervé BARBIER
AIGREMONT	Samuel BENOUDIZ	Yannick RAYNAUD
ANDELU	Olivier RAVENEL	Charles CRESTLEY
AUTEUIL-LE-ROI	Michael DE LAROCHE	Jean-Luc CAPELLE
AUTOUILLET	Philippe BOUHELIER	Cédric BSCHORR
BAILLY	Denis PETITMENGIN	Éric VERPIEREN
BAZEMONT	Thierry NIGON	Jean-Bernard HETZEL
BENNECOURT	Jocelyne MANN	Henry LECLER
BEYNES	Emile MANHES	Philippe GUILLONNEAU
BLARU	Marie-France PIERRE	Farouk EL MANOUNI
BOINVILLIERS	Laurence GAULT	Alexandrine BAUNOT
BOISSY MAUVOISIN	Alain GAGNE	Frank GAREAU
BOISSY-SANS-AVOIR	Christine MATHIEU	François TOIS
BONNIERES SUR SEINE	Benoit DESMOUSSEAUX	Daniel ROUX
BOUGIVAL	Vincent MEZURE	Jean-Marie CLERMONT
BREVAL	Michel ABRAHAM	Jacky LECLERC
BUC	Bernard MILLION-ROUSSEAU	Stéphane TOUVET
BULLION	Xavier CARIS	Éric CHABANNE
CHAMBOURCY	François ALZINA	Christophe PRIOUX
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Yonel GOUNOT
CHAUFFOUR-LES-BONNIERES	Thierry DEDEYAN	Michel DUVERGEY
CHAVENAY	Micha ACKERMANN	Xavier COUINEAU
CONDÉ-SUR-VESGRE	Stéphane BLAIRON	Jean-René TANCREDE
COURGENT	Jean-Paul BARON	Richard BESNARD
CRAVENT	Jacky JOUBERT	Denis FAUGERES
DAMMARTIN-EN-SERVE	Guy YVART	Ghislaine SIWICK
FEUCHEROLLES	Michel DELAMAIRE	Nicolas TASSIN DE NONNEVILLE
FRENEUSE	Patrice LEMAIRE	Alain PARMENTIER
GALLUIS	Georges WILLEMOT	Annie LOBSTEIN
GAMBAIS	Laurent DACULSI	Bertrand NEVEUX
GARANCIERES	Yanna BONAMY	Ghislaine LESADE
GOMMECOURT	Gérard SOLARO	Arnaud THOMAS
GOUPILLIERES	Régine FRANCOIS	Stéphane JEAN
GRANDCHAMP	Arnaud AMEL	Jean-Philippe DUPUY

COMMUNES au 31/12/2024	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
GROSROUVRE	Paul STOUVER	Isabelle RAMAIN-SOUDANNE
HERBEVILLE	Etienne POLET	Gérald DEROUET
HOUILLES	Marina COLLET	Clément BATTISTINI
	Christine HERREBRECHT	Christophe HAUDRECHY
	Sylvère MAGA	Sébastien SIMONIN
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Willy BOYÉ	Wulfran GAMPACKAT
LA HAUTEVILLE	Marc COURTEAUD	Christian GLUCKMAN
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Alexis MARCHANDISE	Jean-Michel ALLIRAND
LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE	Christian GACHENOT	Jean-Luc RATIEUVILLE
LE MESNIL-LE-ROI	Didier KENISBERG	Janick CHEVALIER
LE PECQ	Véronique BESSE	Pascal SIMONNET
LE PORT-MARLY	Nicole GAUTIER	Romaric LENOIR
LE TARTRE-GAUDRAN	Hervé GRANDURY	Franck PERROT
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Sylvie SOHIER	Françoise CHANCEL
LES MESNULS	Christian BRAILLARD	Pablo SCIANDRA
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Luc LACHETEAU	Thierry PEDROS
LIMETZ-VILLEZ	Serge ARMAND	Valérie MILON
LOMMOYE	Ivan BOUSSION	Jean-Michel ETIENNE
LONGNES	Christian PUPPINCK	Gilles DÉCOBERT
LOUVECIENNES	Marc RICHARD	Murielle CHARLES-BERETTI
MARCQ	Olivier SAINT-LEGER	Frédéric JUHAS
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT	Frédéric VALTON
MAREIL-MARLY	Jean-Bernard BISSON	Anna MALMQUIST
MAREIL-SUR-MAULDRE	Christophe DEBUISNE	Karine GONCALVES
MARLY LE ROI	Jean-Luc GAGNIERE	Cyril JARNET
MAULE	Nicolas BOURGET	Denis COURTOT
MENERVILLE	Thomas ABBOU	Michaël ESTEVEZ
MERE	Jean GARNIER	Simon COULOMBEL
MOISSON	Marc BONMARCHAND	Thierry PAULME
MONDREVILLE	Kamel HADJOUR	Géraud COLLET
MONTAINVILLE	Éric MARTIN	Jean-Philippe PELÉ
MONTCHAUVEY	Thierry GIRAUDIER	Thibaud CATALAN
MONTFORT-L'AMAURY	Damien THÉVIN	Patrick LEMÂÎTRE
MULCENT	Brice CHAPPEY	Vincent CONAN



Noms surlignés en gras :
Délégués Energie représentant
sa collectivité à l'électricité et au gaz

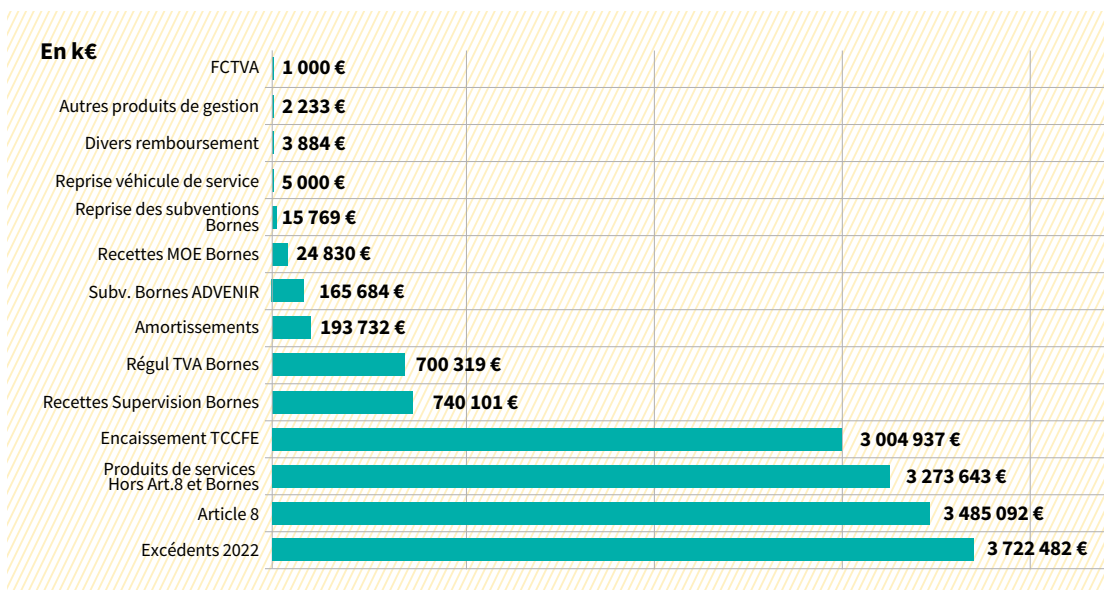


COMMUNES au 31/12/2024	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
NEAUPHLE-LE-CHATEAU	Bruno CAUQUIL	Éric LE RAY
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Jean-Claude HUSSON	Magali DESDOITS
NEAUPHLETTE	Alain GARRIGOU	Christian GUILLOT
NOISY-LE-ROI	Christophe MOLINSKI	Marc TIMSIT
NOTRE-DAME-DE-LA-MER	Bruno BOUVERY	Jean-Luc MAILLOC
RAMBOUILLET	Philippe COSTE	Clarisse DEMONT
	Benoît PETITPREZ	Jean-Louis MARION
	Leïla YOUSSEF	Marie RICART
RENNEMOULIN	Benjamin DEVELAY	Laurent CLAVEL
ROSY	Frédéric FERRY	Christophe PERREL
ST ARNOULT-EN-YVELINES	Stéphane DESCLOUDS	Arnaud BAGUENIER
ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Farès LOUIS	Jacques DELEPOULLE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Alexandre MORLET	Nicolas LEGUAY
	Elisabeth GUYARD	Ilham NASRI
	Serge MIRABELLI	Maurice SOLIGNAC
SAINT ILLIERS LA VILLE	Jean-Pierre COLLIGNON	Alan MONIN
SAINT ILLIERS LE BOIS	Joel CHATELAIN	Jean-Louis QUESNEL
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT	Christelle BARDEILLE
SAINT-REMY-L'HONORE	Patrick RATEL	Gérard BUISSON
SARTROUVILLE	M'barek BOUCHLLIGA	Arlette LEBERT
	Benoit BOUHEBEN-DEMAY	Marie-Astrid de MARIN de MONTMARIN
	Hassan DRIF	Benoit NOJAC
	Nadia EL LETAIEF	Dolorès PINTO RODRIGUES
	Alice HAJEM	Brigitte THOUVENIN
SAULX-MARCHAIS	Maryline GAMBLIN	Jacques CHAUMETTE
SEPTTEUIL	Franck ROUSSEAU	Valérie TETART SALMON
SONCHAMP	Luc JANOTTIN	Frank POULON
THIVERVAL-GRIGNON	Daniel BOSSE	Sandrine JOURNÉ
THOIRY	Anne N'DIAYE	Bruno JESUS
TOUSSUS-LE-NOBLE	François-Xavier MOREAU	Muriel COSTERMANS
VICQ	Yann ROBERT	Martine BINET
VILLIERS-LE-MAHIEU	Patrick BOURDEAUX	Julien THORON
VILLIERS-ST-FREDERIC	Xavier MURAT	Vincent PATRONE

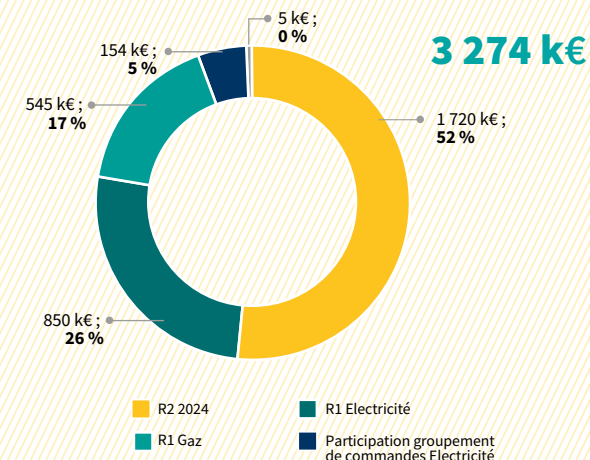
EPCI au 31/12/2024	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
RAMBOUILLET TERRITOIRES	Jean-Louis FLORES George PASSET Catherine TESSIER	Philippe DEFFRENNE Olivier PARIZOT Marc TROUILLET
SIRE	Cédric AOUN	Jean-Pierre LAIGNEAU
SQY	Françoise BEAULIEU Jean-Baptiste HAMONIC Bertrand COQUARD Henri-Pierre LERSTEAU François LIET Christine RENAUT Eva ROUSSEL	Didier FISCHER Igor GAZEYEFF Adeline GUILLEUX Darivath MEY Marc MONTARDIER Frédéric PELEGRIN Sophie STUCKI
COMMUNAUTE URBAINE GPS&O	Fabien AUFRECHTER Éric BOISTEAU Gaël CALLONEC Michel CARRIERE Sandrine DOS SANTOS Clara BERMANN Didier GAULARD Joël MARIAGE Alec JALTIER Bernard MOISAN Georges MONNIER Yann PERRON Maël WOTIN Dominique TURPIN Lionel WASTL	Christophe NICOLAS Jean-Christophe CHARBIT Christophe DELRIEU Franck FONTAINE Nelson DE JESUS PEDRO Sébastien LAVANCIER Gille LECOLE Mickaël LITTIERE François LONGEAULT Jean-Marie MOREAU Bernard MOSCODIER Gérard OURS-PRISBIL Hervé RIOU Jacques TANGUY Fabrice ZUCCARELLI
SIERTECC	Cédric AOUN Rachid BOUHOUCHE Marc DENIS Jean-Pierre HARDY Maxime LOUBAR Youssef MENIAR-AUBRY Guillaume MERLET Jean-Marie MOREAU Gaëlle PELETAN Charles PRELOT Daniel VIZIERES	Eddie AIT René CHOTEAU Gérald DALLEMAGNE Christophe DELRIEU Sébastien DRUART Olivier FOURCHES Karine KAUFFMAN Éric LOBRY François LONGEAULT Isabelle MADEC Daniel WOTIN

LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2024

LES RECETTES 2024



Détails des produits des services :



Principales recettes de fonctionnement :

Les redevances de concession (R1/R2) : En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SEY bénéficie des redevances de fonctionnement et d'investissement pour la concession Electricité et de la redevance de fonctionnement pour la concession Gaz.

La participation des collectivités adhérentes : Le SEY réalise des prestations pour le compte de ses adhérents (Groupements de commande d'achats d'énergie). En contrepartie, le syndicat sollicite une participation des adhérents

La Taxe sur la Consommation Finales d'Electricité (TCCFE) :

Le SEY perçoit la part communale de la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation, en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants et de la commune de Bonnelles depuis 2021.

Principales recettes d'investissement :

Les dotations aux amortissements : Chaque année, elles permettent de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations au fil du temps et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

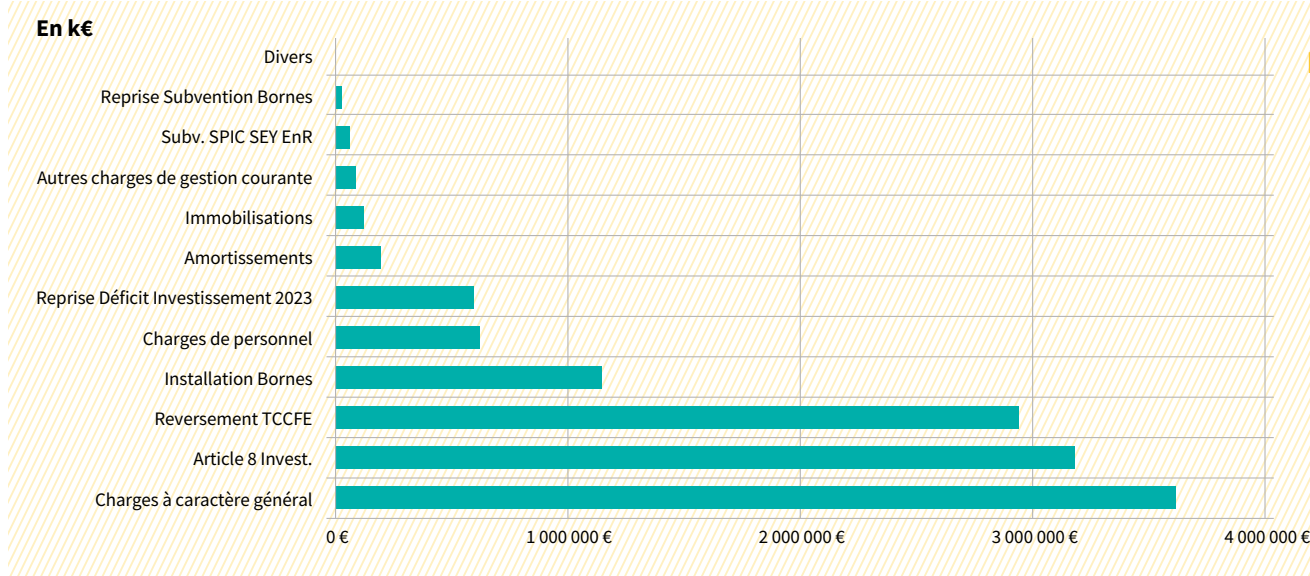
Le FCTVA : Reposant sur un système déclaratif des dépenses réelles d'investissement grevées de TVA et inscrites au Compte Administratif N-2, l'attribution de cette dotation est versée par le Fonds de compensation pour la TVA.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 ont été votés en séance le 4 février :

	Dépenses	Recettes	Résultats 2024
Fonctionnement	7 518 848,62	7 465 410,08	-53 438,54
Investissement	4 467 045,82	4 743 880,28	276 834,46
Résultat au 31/12	11 985 894,44	12 209 290,36	223 395,92

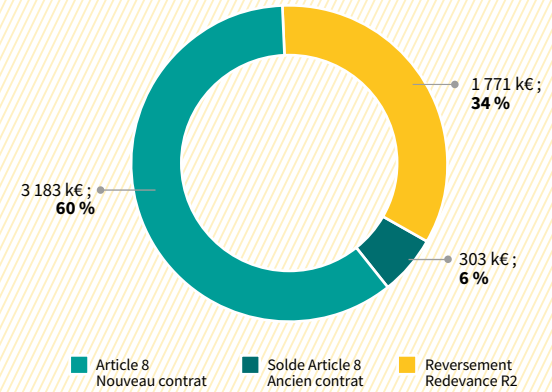


LES DÉPENSES 2024



Détail R2 / Article 8

En k€



Principales dépenses de fonctionnement :

Des charges à caractère général : Elles regroupent les charges de structure (achats d'énergie, entretien et maintenance, prestations de service...).

Des charges de personnel : Elles intègrent la masse salariale soit la rémunération brute des agents ainsi que les charges sociales et patronales. Sa part est de **8 %** des dépenses de fonctionnement **en 2024**.

De l'atténuation des produits : Il s'agit des montants de TCCFE et de redevances perçus par le syndicat et reversés aux collectivités adhérentes. Son montant est en progression en raison notamment de l'application du nouveau cahier des charges de la concession Electricité.

Principales dépenses d'investissement :

Les immobilisations, c'est-à-dire toutes les acquisitions utilisées par les agents, sont classées en deux catégories :

Les immobilisations corporelles : Elles concernent le matériel informatique, les véhicules de services, matériel de bureau, mobilier...

Les immobilisations incorporelles : Elles regroupent l'acquisition de licences informatiques.

Les résultats cumulés

	Résultat Exercice 2024	Excédents 2023 reportés	Résultat cumulé au 31/12/2024
Fonctionnement	-53 438,54	3 129 417,08	3 075 978,54
Investissement	276 834,46	-593 065,05	-316 230,59
Résultat au 31/12	223 395,92	2 536 352,03	2 759 747,95

Les mandats de dépenses et les titres de recettes correspondent aux ordres de paiement ou d'encaissement émis par les services du SEY.

NOUVEAUTÉ 2024
 Passage à la nomenclature M57 au 01/01/2024

RAPPEL BUDGET 2024

	Dépenses/Recettes
Fonctionnement 2024	12 130 000 €
Investissement 2024	7 170 000 €
TOTAL	19 300 000 €



Les documents budgétaires sont consultables sur notre site Internet :



LES RESSOURCES HUMAINES

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



Paulo DOS RAMOS
Service travaux
et mobilité propre
Ingénieur



Aurélien MOREAU
Service Énergie,
Concession Électricité
Ingénieur



Denis KARM
Directeur du SEY
Ingénieur en chef hors classe



Delphine CLAIRET
Finances,
Ressources Humaines
et Gestion administrative
Attaché



**Vinciane
AUTHELET CHAMPOL**
Juridique et Partenariat
Attaché



Sibille ROUY
Assistante administrative
Adjoint administratif



Khadidja M'SIR
Service MDE, Réseaux de chaleur
et économe de flux
Ingénieur



**Stéphanie
BARBOSA-RIBEIRO**
Assistante administrative comptable
Adjoint Administratif



Michèle GAVOIS-MAGE
Programmes de travaux,
et redevances
Adjoint administratif principal



Nadège NAËRON
Administration
et comptabilité
Adjoint administratif principal



+ 1 ingénieur en chef de classe normale



I ACTION SOCIALE

Le SEY soutient la protection sociale de ses agents en proposant un contrat de groupe de mutuelle santé et de prévoyance, et en apportant une participation financière. Le syndicat adhère au CNAS au bénéfice de tous ses agents.

I RÉPARTITION DU PERSONNEL

10 agents dont 5 titulaires et 5 contractuels

6

Femmes



4

Hommes

622 312 €
Charges de personnel

I RECRUTEMENT D'UN AGENT PERMANENT :

Madame Stéphanie BARBOSA RIBEIRO, Adjoint administratif stagiaire, a été recrutée depuis le 1^{er} septembre 2025 en tant qu'Assistante administrative comptable. Elle va intervenir en renforcement sur la gestion comptable et en appui administratif sur les missions techniques du Syndicat (solaire photovoltaïque, EnR...). Elle participera également à la gestion du secrétariat et à la communication du syndicat. Toute l'équipe du SEY lui souhaite la bienvenue.

I COMMUNICATION



La création de l'espace adhérents sur le site web du SEY :

Le SEY a créé un espace dédié à ses adhérents sur son site internet.
www.sey78.fr.

Vous pouvez y consulter les documents individuels de votre collectivité en quelques clics. N'hésitez pas à demander vos identifiants à l'adresse mail suivante : accueil@sey78.fr

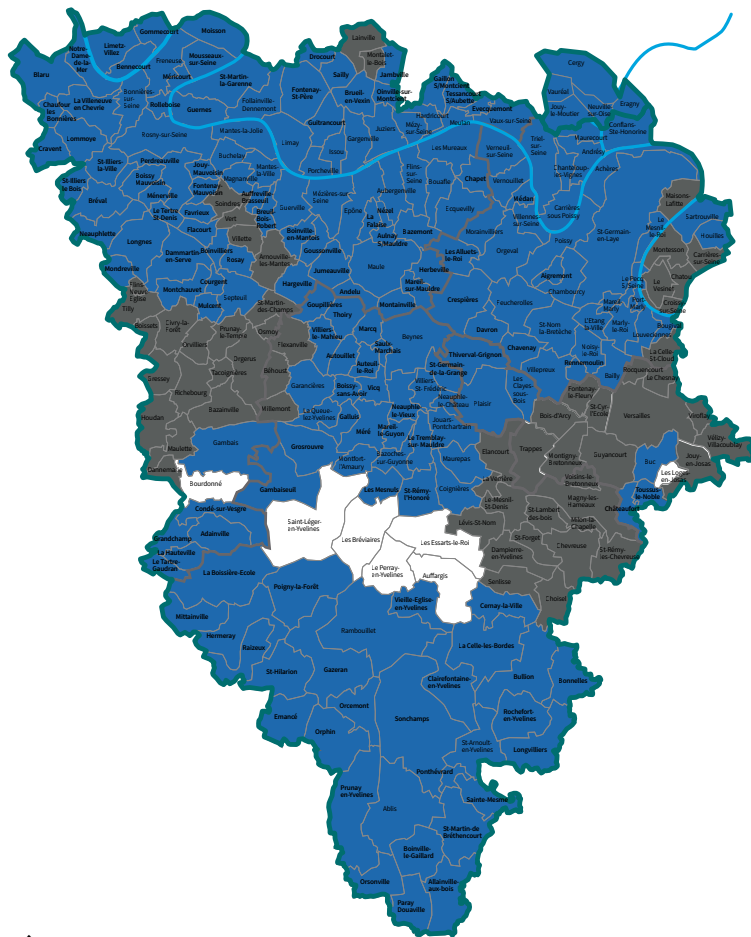
Publication :

Un encart publicitaire du SEY a été publié dans le magazine de l'union départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines.



CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

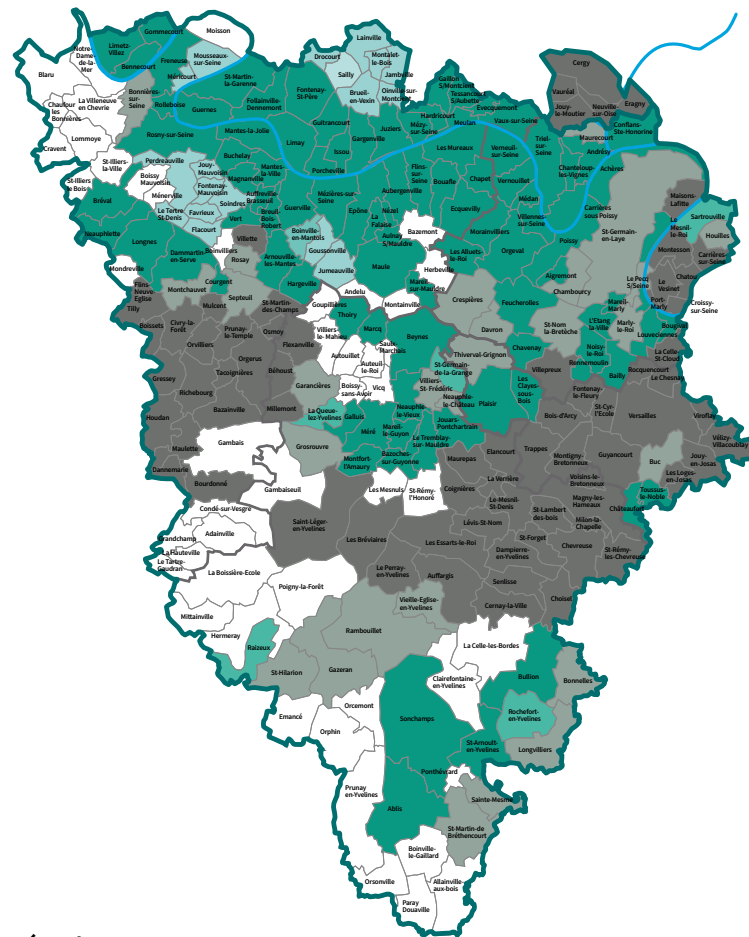
COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ



Légende :

- Communes où le SEY est AODE ELEC
- Communes autres AODE ELEC
- Communes AODE ELEC indépendantes

COMPÉTENCE GAZ



Légende :

- Communes desservies en GAZ où le SEY est AODE
- Communes non desservies en GAZ où le SEY est AODE
- Communes en cours de transfert au SEY
- Communes adhérentes à une autre AODE
- Communes indépendantes



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !



sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans | 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
01 30 68 64 10 | accueil@sey78.fr | www.sey78.fr